

Délibération n° 25-1101

CFVU DU 26 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025.

- La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 novembre 2025 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFU,

Vu le code de l'éducation.

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance.

RÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 26/11/2025

Présents	15
Représentés	8
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne.

Alexandre PERAUD.

Publié le : 04/12/2025

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : le 02/12/2025

PRÉSIDENCE

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- Séance du 16 octobre 2025 -

Etaient présents :

M. ESTEVE, M. FOUCAUD, M. LE BOURDONNEC, M. MBONDOBARI, Mme PETIT, Mme PINEDA, Mme SADRAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, M. PETIT, Mme VENANT--BOUANANI.

Etaient représentés :

Mme BOURDAA, Mme DURRANS, M. HOFFMANN, Mme MEYER, Mme NACHTERGAE, M. ROUX, Mme AGUERA-GUSMAN, M. CADET, M. FERNANDEZ, Mme SCHALLER.

Etaient invités :

Mme COMONT, M. GUILLOT, Mme JORGE, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Sadran ouvre la séance à 9h10.

Nombre de membre présents	13
Nombre de membres représentés	10

Mme Sadran annonce que la CFVU initialement prévue le 27 novembre 2025 devra être déplacée, en raison de la venue du Recteur à cette même date dans le cadre des dialogues territoriales des COMP. Un Evento sera prochainement organisé pour arrêter une date entre le 26 ou le 28 novembre 2025.

I / PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

⇒ La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

II / MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2025/2026 DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE

M. Valat précise que seuls les MECC du BUT parcours Villes et territoires durables spécialité Carrières sociales ayant fait l'objet de modifications sont présentées. Les autres sont renouvelées à l'identique. Des modifications ont été apportées sur les coefficients au sein des unités d'enseignement afin de valoriser certains travaux, tout en gardant les mêmes ECTS.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

• La CFVU approuve les modalités d'Évaluation des Connaissances et Compétences 2025/2026 de l'IUT Bordeaux Montaigne.

III/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ DE GUYANE

Mme Sadran explique que cette convention a pour objet de conférer à l'université de Guyane la qualité de centre délégué de l'université Bordeaux Montaigne (UBM) pour la certification CLES (UBM étant le Pôle CLES Aquitaine). La Guyane sera à terme autonome pour les passations de la certification CLES et la délivrance des certificats mais travaillera en coopération avec la responsable des certifications CLES au sein de la CLEFF à UBM afin de développer et promouvoir le CLES à l'Université de Guyane.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

• La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Guyane

IV/ AVENANT À LA DEMANDE D'ACCREDITATION CLES POUR LES LANGUES CHINOIS (B1) ET FLE (B1, B2 ET C1)

Mme Sadran indique que cet avenant à l'accréditation CLES 2021-2028 permettra à la CLEFF de proposer le CLES B1 chinois aux candidat(e)s du Pôle Aquitaine. Il permettra aussi à ses centres délégués, dont la Guyane, de proposer le CLES B1, B2 et C1 FLE.

Pour rappel, UBM est l'université qui propose le plus de sessions plurilingues en France (en fonction des inscriptions) : allemand, anglais, arabe, espagnol, grec moderne, italien, portugais, russe.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

• La CFVU approuve l'avenant à la demande d'accréditation CLES pour les langues chinois (B1) et FLE (B1, B2 et C1).

V/ MODIFICATION DE L'INTITULÉ DU PARCOURS DE LICENCE « MUSICOLOGIE ET PRATIQUE ARTISTIQUE SUPÉRIEURE » DE LA MENTION MUSICOLOGIE PAR « MUSIQUE ET MUSICOLOGIE » À COMPTER DE LA RENTRÉE 2026/2027

M. Guillot, maître de conférences en musicologie, informe que les formations de la section Musique du Département des Arts de l'Université Bordeaux Montaigne rencontrent des difficultés :

- L'ancien Master Musicologie a été fermé en raison d'effectifs trop faibles,

- L'attractivité de la Licence est faible en raison, notamment, de l'absence d'un partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Bordeaux (CRR),

- Les effectifs étudiants baissent progressivement (6 % de candidatures en moins cette année),

- Seulement 3 titulaires assurent l'encadrement administratif et pédagogique de 150 étudiants.

Il annonce que depuis son arrivée plusieurs dispositifs de remédiation ont été mis en place :

- la création, cette année, d'un nouveau parcours de Master,

- la mise en place de dispenses officielles de cours pour les étudiants en double-cursus UBM-CRR,

- l'adaptation des emplois du temps aux besoins de ces étudiants.

Ces mesures sont plébiscitées par les étudiants mais ne suffisent pas, car elles sont invisibles sur le plan national, notamment au travers de Parcoursup. Il propose donc à présent deux mesures visant à bouleverser totalement le devenir de la section. La 1^{ère} consiste au remplacement de l'intitulé du parcours actuel « Musicologie et pratique artistique supérieure » par « Musique et musicologie » à compter de la rentrée universitaire 2026-2027.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

⇒ *La CFVU approuve la modification de l'intitulé du parcours de licence « Musicologie et pratique artistique supérieure » de la mention Musicologie par « Musique et musicologie » à compter de la rentrée 2026/2027.*

VI/ CRÉATION DANS LA MENTION MUSICOLOGIE D'UN NOUVEAU PARCOURS DE LICENCE INTITULÉ « INTERPRÉTATION-CRÉATION »

M. Guillot annonce que la 2^{ème} mesure proposée est la création d'un véritable parcours favorisant un double cursus Université/Conservatoire, nommé « Interprétation – création », sur la base d'un partenariat étroit avec le CRR.

Mme Sadran souligne l'avantage pour nos étudiants de pouvoir valoriser le travail qu'ils font au conservatoire.

M. Valat fait remarquer que ce projet a été déposé tardivement, hors du cadre habituel des dialogues de formation de printemps, mais il a été jugé intéressant et vise à relancer le département et la section de musique. Son aboutissement dépend toutefois de la consolidation du partenariat avec le conservatoire. Il est donc attendu avant la programmation Parcoursup (fin novembre – début décembre) que ce partenariat soit consolidé.

M. Foucaud demande si une campagne de publicité a été prévue pour cette formation.

M. Guillot indique que la visibilité principale viendra de Parcoursup, plateforme privilégiée par les lycéens pour consulter les formations et leurs contenus, davantage que les sites institutionnels. Le changement d'intitulé du parcours actuel, combiné à la création du nouveau parcours, devrait susciter un effet d'attractivité. Par ailleurs, une communication ciblée sera envisagée sur des réseaux spécialisés, notamment via musi-Sorbonne, une importante liste de diffusion regroupant environ 1 500 membres.

M. Valat précise que le recrutement pour ce nouveau parcours s'appuiera principalement sur des étudiants qui sont au conservatoire. Une partie du vivier existant déjà, il est prévu d'ouvrir simultanément les trois années de la formation, plutôt que d'envisager une ouverture progressive.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

• La CFVU approuve la création dans la mention musicologie d'un nouveau parcours de licence intitulé « Interprétation-création »

VII/ DOSSIER DE CO-ACCREDITATION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE RELATIF À LA LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES (LPE) - RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Mme Sadran rappelle que ce projet a déjà été présenté lors de la dernière CFVU. Elle annonce que ce dossier a été déposé le 30 septembre sur la plateforme FRESQ et doit être approuvé par le Conseil d'administration du 07 novembre. Le dossier présente le projet de formation, les moyens mobilisés, la nature de notre partenariat avec l'INSPE, la logique pédagogique, la répartition des enseignements et des volumes horaires, les passerelles de réorientation ainsi que l'organisation des stages.

Elle indique que les étudiants bénéficieront d'une double inscription à l'université de Bordeaux et à l'université Bordeaux Montaigne, afin d'accéder aux services et passerelles des deux établissements.

Elle précise que UBM interviendra plus particulièrement dans le bloc 1, intitulé « S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire », dans les disciplines relevant de son expertise. Mais cela ne veut pas dire que UBM aura, par exemple, tout le volume horaire en français ou en histoire-géographie. Tout cela sera à déterminer avec l'INSPE au moment de monter les maquettes qui doivent être remontées à la DGESIP pour le mois de mars 2026.

Mme Sadran annonce également que pour le concours prévu en 2026, l'INSPE offrira un accompagnement à nos étudiants qui souhaitent présenter le CRPE.

M. Valat indique que parmi les étudiants sondés, environ cent étudiants se sont montrés intéressés avec à peu près 50% pour le professorat des écoles et 50% pour le 2^{ème} degré. Pour le 2^{ème} degré les plus gros répondants étaient des étudiants de lettres, histoire-géo et arts plastiques.

Mme Petit a remarqué dans le dossier que les laboratoires UBM peuvent être proposés en appui et elle se demandait comment ils ont été sélectionnés.

Mme Sadran répond que ces détails-là ont été fournis à l'INSPE par le chargé de mission, M. Bardet, à qui elle posera la question.

Mme Pinède demande où en la négociation concernant le partage des heures et quelles sont les formations à UBM qui se sont déclarées intéressées. Elle se demande si tous ceux qui le souhaitent pourront s'engager.

Mme Sadran indique qu'il y aura au début un coportage avec 2 groupes de 30 étudiants. Un des groupes sera en première inscription à l'Université de Bordeaux (UBx) et l'autre groupe sera en inscription plénière à UBM.

M. Valat rappelle que les dossiers ont été déposés en urgence en raison des calendriers imposés par le ministère. L'objectif est de s'engager dans une co-accréditation UBx-UBM. Le travail sur le partage va être engagé lors de la création des maquettes. Il souligne que la question à se poser est de savoir quelles vont être nos forces à mobiliser et comment les répartir, en tenant compte des autres projets comme le M2E et la préparation aux concours au niveau licence. Pour l'instant, aucun élément précis n'est disponible, mais les remontés seront faites le moment venu. Il indique que les collègues de lettres, de sciences de langage, histoire-géographie sont très intéressés par le projet et prêts à y aller.

Mme Santa Cruz s'interroge sur cet engagement, alors que l'on ne sait pas vers quoi on va.

M. Valat dit que l'on donne notre accord pour s'engager à travailler avec des partenaires de longues dates mais que l'on reste prudent, et ce d'autant plus connaissant la situation financière de UBM. Il indique qu'il y aura trois chantiers importants : la construction pédagogique de ces maquettes et l'engagement qu'elles impliquent, l'encadrement tant pédagogique qu'administratif, ainsi que la convention qui viendra finaliser notre engagement réel.

Mme Sadran dit elle entend les inquiétudes et qu'ils seront vigilants. Elle précise qu'un COPIL a été mis en place.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

• La CFVU émet un avis favorable au dossier de co accréditation entre l'université de Bordeaux et l'université Bordeaux Montaigne relatif à la licence Professorat des écoles (LPE) - Rentrée universitaire 2026-2027.

VIII/ MODALITÉS DE SIMPLIFICATION DES LETTRES DE MISSION

Mme Sadran rappelle que ces lettres de mission, issues de nombreuses séances de travail menées avec les collègues, ont déjà été validées par la CFVU du 07 mars 2024. Elles ont ensuite fait l'objet de discussions lors de la CFVU du 10 juillet, car le taux de retour de ces lettres n'était pas satisfaisant, et il avait été demandé d'y introduire plus de souplesse dans la définition de ces missions. L'objectif était donc de clarifier et de rendre plus flexible la déclinaison des missions des responsables de mentions, parcours, directions d'études et départements.

M. Valat précise que, sans déconstruire ces lettres, l'idée est de donner un peu de flexibilité, avec la possibilité de rayer une mission qui ne serait pas faite à un niveau particulier sans perdre de vue la mission qui a été rayée dans une lettre. Cela permettra de personnaliser la lettre en fonction des particularités qu'il y a ici ou là.

Il souhaite également aborder un point qui n'a pas été tranché et qu'il soumet pour avis à la commission. En principe, la désignation d'un responsable de mention ou de parcours est proposée à l'assemblée du département par le directeur ou la directrice de département. Ce fonctionnement est adapté lorsque les prises de fonctions sont simultanées, mais ce n'est pas toujours le cas. Que doit-on faire lorsqu'un nouveau directeur ou une nouvelle directrice de département arrive, alors qu'un responsable de mention ou de parcours est déjà en poste ? Faut-il confirmer ces personnes dans leurs fonctions, ou bien considérer que l'arrivée d'une nouvelle direction entraîne la fin de leurs mandats ? Une telle situation peut en effet soulever des difficultés, notamment parce qu'il est parfois difficile de trouver des personnes pour assurer ces responsabilités, et qu'un changement pourrait remettre en cause des éléments déjà engagés, tels que les travaux du conseil de perfectionnement ou ceux menés sur les admissions.

Mme Pinède estime que la situation est complexe sur le plan administratif. Elle souligne que l'on rencontrera inévitablement des cas particuliers susceptibles de questionner le cadre général et, potentiellement, de le fragiliser. Plus le dispositif est détaillé, plus ce risque augmente. Elle s'interroge également, pour l'IUT, sur ce qu'il convient d'entendre par parcours de formation et par spécialité.

M. Valat précise qu'un travail est en cours avec l'IUT pour adapter ces lettres à leurs particularités qui sera présentées lors d'une prochaine CFVU.

Mme Pinède considère que les lettres de mission soulèvent trois difficultés principales.

- D'abord, leur forme et contenu. Pourquoi ne pas les remplacer par une fiche de poste décrivant les missions globales associées à un poste, plutôt que de détailler chaque mission dans une lettre,

- Ensuite, la question de la rémunération et de l'égalité : ces lettres impliquent un engagement de charge de mission, souvent sans compensation financière et laissée à la discrétion des UFR, ce qui peut créer des inégalités dans un contexte de ressources limitées,

- Enfin, la question de la responsabilité : la signature d'une lettre engage la personne concernée, mais il reste flou ce qu'il advient en cas de non-réalisation des missions, posant un risque lié à l'engagement et à la responsabilité associée.

Mme Sadran partage son expérience à l'UFR Langues où elle a été responsable de différentes missions et souligne la nécessité de connaître les attentes liées aux missions confiées.

M. Valat rejoint Mme Pinède sur la question de la rémunération, puisqu'en principe une lettre de mission est associée à une reconnaissance. En 2024 le contenu des lettres avait été validé et un travail devait être engagé sur comment valoriser les missions qui étaient faites. Aujourd'hui ce travail est resté en suspend et a été renvoyé vers les enveloppes données aux composantes, laissant une zone d'incertitude, puisque laissé à l'appréciation des UFR, ce qui reste un problème. Mais il explique que lorsque ces lettres ont été écrites, l'idée n'était pas de viser la responsabilité de l'enseignant mais d'harmoniser les missions dans les composantes et de donner un cadre. De plus, ce côté un peu formel permet d'avoir connaissance en central de savoir qui fait quoi. Il rappelle qu'il y a aussi besoin de stabilité notamment quand on prépare une accréditation.

Mme Pinède réaffirme que la rémunération reste un point majeur et que tant que cette question ne sera pas réglée, les lettres de missions ne seront pas signées. C'est une question de reconnaissance du travail.

Mme Sadran partage cette position et pense qu'il faut aller jusqu'au bout de la logique et qu'un travail doit être mené sur cette question de comment valoriser nos missions.

M. Valat pose de nouveau la question sur le maintien ou non des responsables de mention et de parcours à l'arrivée d'un nouveau directeur ou directrice de département.

Mme Petit rappelle qu'il existe une forte hétérogénéité entre départements, rendant difficile l'élaboration d'un cadre unique.

M. Esteve estime que si une durée de mandat est définie, la question ne se pose pas : le mandat suit son cours sans nécessiter de décision particulière.

M. Valat souligne que cette interprétation va dans le sens de la stabilité du fonctionnement, le responsable demeurant en poste jusqu'au terme de son mandat.

M. Esteve ajoute qu'il existe deux logiques : celle du directeur, qui souhaite travailler avec les gens qu'il apprécie et avec qui il fonctionne, et celle de l'équilibre des forces en présence. Le responsable peut cependant choisir de mettre fin à son mandat s'il ne souhaite pas travailler avec la nouvelle direction.

Mme Sadran rappelle que la commission doit se prononcer sur la souplesse qui a été introduite dans les lettres de mission. Le problème de la valorisation, qui est partagé, va continuer à être remonté.

Mme Pinède demande si on va devoir faire de nouveau signer les lettres de mission à ceux qui les ont déjà signées, du fait de l'évolution du cadre.

M. Valat considère que la souplesse apportée avec la possibilité de retirer certaines missions ne relevant pas du niveau concerné, permettra probablement à ceux qui ne les avaient pas signées de le faire. Et ceux qui ont signés étaient d'accord avec ce qui leur était proposé. Mais il est conscient que beaucoup ne la signeront tant que la question de la valorisation n'aura pas été résolue.

Mme Sadran met alors la question au vote et indique qu'elle fera remonter de nouveau la problématique de la valorisation des missions.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	9
Abstention :	14

➲ La CFVU émet un avis favorable aux modalités de simplification des lettres de mission.

IX/ ÉTAT D'AVANCEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL DU PROJET D'OFFRE DE FORMATION 2028-2033

Mme Jorge annonce que les groupes de travail ont débuté leurs réunions fin mai et poursuivent leurs travaux jusqu'à fin novembre-début décembre. Un point d'étape a été présenté en juillet devant le COPIL, qui a réuni 19 pilotes et 131 membres (dont 46 personnels BIATSS, 68 enseignants-chercheurs et 17 étudiants). Le COPIL final est prévu mi-décembre 2025.

Les principales difficultés rencontrées concernent la disponibilité des membres depuis la rentrée ainsi que la très grande diversité des thématiques, qui ne peuvent être intégralement traitées par tous les groupes. Une difficulté spécifique touche le groupe "Soutenabilité", dont les travaux dépendent des conclusions encore attendues du groupe portant sur l'offre actuelle de formation, limitant leur capacité d'avancement.

Les groupes de travail portent sur les thématiques suivantes :

- Conditions d'études,
- Rénovation du 1er cycle,
- Professionnalisation des formations et initiation à la recherche,
- Internationalisation des formations,
- Politique des langues et du FLE,
- Transformations pédagogiques,
- Approche par compétences,
- Compétences transversales,
- Soutenabilité.

Les premières pistes communes identifiées portent notamment sur :

- Une présence accrue sur le campus, un renforcement du présentiel en L1, l'ouverture du campus, du temps pour les associations, des activités culturelles ou sportives afin de créer un sentiment d'appartenance visant à favoriser la réussite étudiante,
- Une meilleure intégration des étudiants de L1, notamment via un 1^{er} semestre centré sur l'arrivée et l'adaptation des étudiants (semestre d'intégration : méthodologie, tests de positionnement, une semaine de rentrée étalement ...). La méthodologie resterait dans le disciplinaire alors que le français (via Ecrit+ ou autre) serait intégré aux compétences transversales.
- L'adaptabilité à penser au moment de la création de la maquette, en incluant les publics empêchés. Hybridation et co-modalité pour permettre une meilleure adaptation aux difficultés des étudiants et aux contraintes de l'établissement, en fonction des contenus pédagogiques,
- Une réflexion sur la formation à distance et l'élargissement de l'offre,
- La contextualisation des compétences transversales et des enseignements de langue en lien avec le disciplinaire,
- La professionnalisation, via des stages en licence et master, le maintien du PPE jusqu'en L3 et la valorisation de stages à l'étranger,
- Le renforcement de l'adossement à la recherche, y compris à l'international,
- La réflexion sur les modalités d'évaluation, notamment l'ECI en L1 avec les contraintes d'organisation que cela pose,
- L'Intelligence artificielle : utilisation pour les enseignants et les étudiants, risques, enjeux, impacts. Enseignement propre ou en lien avec les compétences numériques ?
- Les langues avec le disciplinaire en langues étrangères (English friendly), le développement des certifications et la montée en compétences des personnels (enseignants et BIATSS),
- Le développement éventuel de Summer Schools, pour la remise à niveau ou pour l'accueil d'étudiants internationaux

- Un besoin largement partagé de mieux communiquer sur les dispositifs existants.

Mme Jorge indique que la suite du travail consistera à mettre en forme des propositions concrètes et soutenables. Un document-type sera transmis aux groupes pour distinguer les mesures prioritaires, celles souhaitables mais nécessitant un phasage, et celles non prioritaires. Les propositions seront présentées au COPIL de mi-décembre, puis transmises aux instances en janvier.

Mme Sadran rappelle que va permettre d'aboutir à la rédaction de la lettre de cadrage.

Mme Pinède remercie pour cette présentation qui permet de connaître l'avancée de ce long chantier. Elle fait remarquer que ces propositions foisonnantes vont rapidement se heurter au problème de soutenabilité qui reste une notion très subjective.

Mme Sadran explique qu'il avait été demander aux groupes de travail que les propositions restent现实istes, car on a besoin d'être en capacité de maîtriser les moyens que l'on consacre à l'offre de formation. Mais deux groupes étaient consacrés à la soutenabilité.

Mme Jorge précise que le groupe de travail sur la soutenabilité a travaillé sur la question de « Qu'est-ce que la soutenabilité ? » pour avoir une vision globale (en termes financiers, de personnel, de locaux...).

M. Valat rappelle qu'il était demandé aux groupes de travail de faire preuve d'innovation. Ils ne disposeront pas des éléments de soutenabilité au moment de formuler leurs propositions. Mais tout n'est pas qu'une question financière. On peut faire des choses différentes, plus innovantes que ce qu'on fait actuellement et qui ne coûte pas forcément plus cher. C'est plutôt une question de faisabilité comme par exemple sur l'organisation, les emplois du temps.

M. Petit souligne que le calendrier serré des groupes de travail a limité fortement la participation des étudiants, qui souvent travaillaient en juin-juillet, et a entraîné une perte d'informations, rendant difficile un suivi des débats.

X/ ÉTAT DES EFFECTIFS 2025-2026

Mme Groult, responsable de l'Observatoire des étudiants (ODE), informe en préambule que l'ODE sera renommée « Observatoire de la vie et de l'insertion professionnelle des étudiants » et rattachée début 2026 à la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle.

Elle présente l'évolution des effectifs et souligne la stabilité observée depuis quatre ans, avec des variations limitées. Les 16 028 inscriptions recensées au 13 octobre 2025 confirment cette tendance, tout en marquant une légère progression. Elle précise que la mise en place de la plateforme *Mon Master* entraîne une hausse constante des effectifs en M1, qui devrait se répercuter sur les M2 l'an prochain. Une augmentation des inscriptions en L1 ainsi que des néo-bacheliers est également constatée.

➤ Caractéristiques des étudiants inscrits :

- 68 % de femmes.
- 9 % des étudiants sont internationaux (dont 1,4% sont en programme d'échanges internationaux) et viennent en majorité d'Afrique, d'Europe, et d'Asie.
- 53 % des nouveaux inscrits en première année de L1 sont des néo-bacheliers.
- Légère baisse des baccalauréats généraux (80% contre 85% en 24/25) par rapport aux baccalauréats technologiques et professionnel.
- 82% sont originaires de Nouvelle-Aquitaine.
- En L1 près d'un étudiant sur 4 est en réorientation externe au sein d'UBM.
- En M1 près d'un étudiant sur 2 n'est pas d'UBM.
- Recul du nombre d'apprentis (40 de moins)

- Évolution des inscriptions 2025/2026 : 103 inscriptions de plus que l'an dernier
 - Légère augmentation des inscriptions en L1 (+3%), L2 (+3%) et M1 (+6%).
 - Légère diminution en L3 (-4%) et au DLM (-4%).
 - Augmentation en doctorat (+30%) certainement liée au changement de calendrier des inscriptions.
 - Forte augmentation en L1 histoire et sciences du langage et légère diminution en arts et en anglais.
 - Augmentation générale de 6% en M1 (Arts et Histoire en forte hausse et baisse en lettres et en études anglophones).
 - Stabilité sur les M1 MEEF et légère baisse en M2 MEEF.

Les évolutions par niveau montrent un rebond notable en L1, particulièrement en Histoire et en Sciences du langage, tandis que certaines filières comme l'anglais connaissent un léger recul. En master, les effectifs progressent également, surtout en arts et en histoire.

XI/ CADRAGE CENTRE D'EXAMENS EXTERIEUR

M. Valat explique que l'UBM a déjà été sollicitée comme centre d'examen extérieur pour deux types de publics : d'une part, des étudiants étrangers en stage en France qui ne peuvent retourner dans leur établissement pour passer les examens en raison du coût élevé des déplacements ; d'autre part, des étudiants inscrits dans d'autres universités et suivant leur formation à distance.

Il indique que cette année, l'UFR Humanités a décidé de remplacer les examens à distance de la L3 FAD Histoire par des épreuves en présentiel, en raison des risques accrus de fraude liés à l'IA. Cette évolution place certains étudiants FAD en difficulté, notamment ceux résidant loin ou à l'étranger. Il leur a donc été proposé de trouver un centre d'examen extérieur afin de composer dans les mêmes conditions qu'à l'UBM. Ce dispositif implique à la fois une relation entre l'UBM et les établissements susceptibles d'accueillir ces étudiants, et une relation entre l'étudiant et l'établissement d'accueil. Il est donc essentiel de clarifier les modalités afin de garantir le bon déroulement des examens et d'assurer aux structures partenaires que les épreuves se tiendront dans les mêmes conditions que pour leurs propres étudiants.

M. Valat rappelle toutefois que cette organisation a un coût. Les établissements qui accueillent des étudiants extérieurs facturent la prestation, ceux-ci n'étant pas inscrits chez eux. Jusqu'à présent, l'UBM a reçu peu d'étudiants extérieurs, qui ont été intégrés dans les sessions habituelles d'examen, ce qui permettait d'absorber leur accueil dans les salles classiques. Cette année, l'université devra accueillir une étudiante en dehors des périodes d'examen, ce qui nécessite le recrutement d'un surveillant ; un modèle économique a donc été élaboré, et reste en cours de validation.

Il ajoute que compte tenu de l'annonce tardive du changement de modalités pour la L3 Histoire FAD, deux options ont été laissées aux étudiants : soit demander l'annulation et le remboursement de leurs droits d'inscription et frais de formation lorsque la situation était trop contraignante, soit poursuivre leur parcours en recherchant un centre d'examen extérieur dans le cadre du dispositif et des conventionnements prévus.

M. Petit estime regrettable que les étudiants de la FAD Histoire, à qui des évaluations à distance avaient été annoncées depuis la L1, se retrouvent en L3 mis devant le fait accompli d'avoir des évaluations en présentiel. Il souligne que ceux qui choisiront le remboursement perdront ainsi une année universitaire, et interroge la manière dont les étudiants, notamment à l'étranger, trouvent un centre d'examen.

M. Valat précise que ces centres peuvent se situer dans des universités, campus connectés, consulats et ambassades. Il comprend que pour les étudiants très éloignés, notamment à l'étranger, venir passer les examens à UBM soit très cher, d'où la solution des centres d'examen extérieurs. La procédure reste en général simple : l'étudiant sollicite un établissement par mail, qui accepte ou non, puis la mise en place des examens se fait assez facilement. A ce jour, une dizaine d'étudiants d'histoire ont déjà engagé des démarches, mais les retours sont encore attendus. L'objectif est qu'ils trouvent un centre proche, même si certaines distances peuvent rester importantes, tout en demeurant moins coûteuses qu'un déplacement jusqu'à Bordeaux.

M. Petit demande des précisions sur la prise en charge du coût supplémentaire que va représenter la surveillance de l'examen.

M. Valat répond que la relation contractuelle pour la surveillance d'examen se fait entre l'étudiant et l'établissement d'accueil. Chaque établissement met en place son modèle économique pour déterminer combien coûte l'ouverture d'un centre d'examen extérieur et c'est à l'étudiant d'assumer les frais demandés.

M. Petit demande si on dispose d'une fourchette moyenne de ce que l'étudiant devra payer et si UBM ne peut pas prendre en charge ce coût.

M. Valat indique que ce n'est pas à UBM de prendre en charge les frais demandés par un autre établissement.

M. Petit estime que le changement de modalités d'évaluations a été décidé par UBM et qu'il ne faut pas en rejeter la responsabilité financière sur les étudiants.

M. Valat rappelle que c'est une décision pédagogique et que l'on essaye de s'adapter. Il fait toutefois le parallèle avec les étudiants que UBM reçoit et dit que cela coûte vraiment moins cher à ces étudiants de payer quelques frais de surveillance que de se rendre sur le centre d'examen de leur établissement d'origine. Chaque établissement a son modèle économique et le choix d'UBM est de faire payer à l'heure en intégrant les frais induits (coordination, surveillance, les frais de structure). Le modèle est en cours de discussion actuellement. Il trouve intéressant de pouvoir offrir un service, certes payant, car UBM ne doit pas prendre en charge des frais pour des étudiants qui ne sont pas inscrits dans notre établissement.

M. Petit suggère que les recettes générées par l'accueil des étudiants extérieurs puissent être mobilisées pour nos étudiants en FAD.

M. Valat rappelle que c'est la 1^{ère} année de mise en place. Les coûts seront variables d'un établissement à l'autre et nous n'avons pas d'idée du nombre de personnes concernés. Pour UBM, le but est de couvrir les coûts que cela occasionne.

Mme Petit demande si dans le cas d'une hospitalisation prolongée d'un étudiant, ce procédé pourrait être appliqué et si cela est facile.

M. Valat répond que cela est plus ou moins fluide, mais possible. Cela a déjà été organisé par le passé. Il faut que le partenaire nous assure qu'il pourra faire passer les examens dans des conditions similaires à ce que nous faisons.

Mme Biraud demande si pour nos étudiants qui vont passer leurs examens à l'extérieur, il ne serait pas envisageable de leur demander de nous fournir le devis donné par le centre d'examen et prendre en charge un certain pourcentage des frais en fonction de la situation de l'étudiant.

Mme Sadran dit que c'est un point qui pourrait être discuté ultérieurement.

Mme Miras rappelle que les étudiants en difficulté, peuvent solliciter les aides sociales existantes.

Mme Pinède souligne que la FAD reste insuffisante alors même qu'elle constitue une réelle opportunité pour de nombreux étudiants qui ne peuvent se déplacer. Elle rappelle que la FAD implique une véritable démarche pédagogique, qui dépasse la simple mise en ligne de supports, et que les outils techniques existent ; en revanche, le modèle économique doit être repensé.

Mme Sadran confirme que le développement d'une FAD de qualité nécessitera un investissement et un travail approfondi sur ce modèle économique. Elle ajoute que, tant que les risques de fraude aux examens liés à l'IA ne sont pas maîtrisés, la mise en place de ce type de dispositif demeure nécessaire.

XII/ QUESTIONS DIVERSES

M. Petit rappelle que suite à une mutation, le parcours de M2 linguistique des langues d'Asie orientale va disparaître l'an prochain ce qui pose un problème pour les étudiants qui ont été recrutés cette année en M1.

Mme Petit annonce que les étudiants en ont été informés dès leur candidature dans Mon master et se sont inscrits en connaissance de cause.

M. Petit présente une pétition demandant le maintien de ce master et souligne l'importance de ce parcours rare et attractif pour sa singularité et sa richesse académique, ainsi que l'inquiétude des étudiants actuellement en M1. Son organisation appelle l'université à reconsidérer cette décision, à garantir les ressources nécessaires et à désigner un nouvel enseignant référent afin d'assurer la continuité et la qualité de la formation.

Mme Petit indique que cette pétition a circulé sans que la responsable de ce master en soit informée. Elle rappelle que l'enseignante partant en mutation est la seule spécialiste de linguistique japonaise au sein du département de sciences du langage. En l'absence d'autre encadrement possible et faute de recrutement envisageable, la poursuite du parcours est donc rendue impossible.

Mme Sadran demande aux représentants étudiants de l'informer en amont lorsqu'une pétition doit être lue.

Mme Pinède signale ensuite qu'elle souhaitait évoquer les difficultés rencontrées avec la messagerie Carbonio. Toutefois, elle précise que la situation est en cours de résolution, notamment concernant l'accès à la messagerie à distance.

Mme. Santa Cruz interroge sur la raison pour laquelle la connexion hors ligne a été ouverte aux seuls personnels enseignants, et non aux personnels administratifs.

Mme Sadran, consciente des problèmes liés à Carbonio, indique qu'elle posera la question à Mme Mathon.

M. Valat précise que la réouverture de Thunderbird a été autorisée pour les enseignants, mais aussi pour certains personnels administratifs ayant des besoins spécifiques, tels que le publipostage. Il invite à adresser une demande à la DSI le cas échéant.

Mme Pinède souhaite également rappeler l'urgence de traiter la question de l'intelligence artificielle (IA).

Mme Sadran indique que la conférence numérique qui va avoir lieu au mois de novembre nous aidera à réfléchir collectivement sur les usages de l'IA et à identifier des solutions concrètes.

Mme Groult rappelle que deux enquêtes ont été menées sur l'IA : l'une au printemps auprès des personnels, l'autre actuellement auprès des étudiants, qui s'achèvera la semaine prochaine. Cette double interrogation vise justement à dresser un état des lieux des pratiques, attentes et besoins de formation. Les résultats seront présentés aux Assises du Numérique fin novembre.

M. Petit souhaite revenir sur le rapport présenté en CFVU de septembre par la DOSIP concernant la semaine de pré-reentrée et l'organisation du village associatif. Il regrette que celui-ci ait été incomplet, les retours issus de la réunion conjointe entre associations et DIVEC, plus nuancés et fondés sur des sondages, n'ayant pas été intégrés. Il propose que, pour les prochaines années, le rapport ne soit présenté qu'une fois l'ensemble des contributions recueillies. Dans la mesure où la semaine de pré-reentrée est organisée conjointement par la DOSIP et la DIVEC, il suggère que les deux services puissent présenter chacun leur volet.

Mme Sadran prend note de cette demande et indique qu'elle transmettra aux services concernés.

La séance est levée à 11h45.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PÉRAUD

